



REGLEMENT D'ATTRIBUTION DU CHALLENGE JEAN-PAUL DIERS

(Exclusivement dans la discipline Ring lors de la Nationale de Travail du D.C.F)



Modalité d'attribution :

- Etre pratiquant en Ring Français à l'échelon 1, échelon 2 ou échelon 3.
- Etre membre du Dobermann Club de France.

- Etre gagnant des Dobermanns en Ring 3 avec un « Excellent » (320/400 minimum).

OU

- En l'absence de possibilité d'attribution à un Dobermann niveau 3, il sera attribué au Dobermann ayant obtenu le meilleur pourcentage de point dans son échelon parmi les Ring 1 et Ring 2 avec un qualificatif minimum « Excellent ».

La Commission d'utilisation du DCF